



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES 2026-49**

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour déroger aux normes d'occupation des terrains et bâtiments concernant l'entreposage extérieur. Cette demande concerne le lot 3 764 779, lors de la séance ordinaire du conseil le 14 avril 2026 à 19h à la salle Communautaire située au 1010, chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre l'autorisation d'un conteneur aux fins d'entreposage extérieur. Conformément à l'article 33 al. 1 paragraphe b ainsi que l'alinéa 2 paragraphe b du *Règlement de zonage*, il est prohibé d'avoir un entreposage extérieur.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 14 avril 2026 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 26^{ième} jour du mois de mars, deux mille vingt-six.


Nancy Carles,
Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Carles, Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 26^{ième} jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 26^{ième} jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.


Nancy Carles
Secrétaire-Trésorière